

Affaire suivie par :
G. ESTIVAL
Provisseure

Tél : 05.61.30.97.40
Mél :
0311092U@actoulouse.fr
Adresse :
4 Boulevard Marcel Dassault
31770 COLOMIERS

COLOMIERS, le 21 septembre 2023

Mme la Provisseure

Aux

Parents d'élèves

Objet : Allocation en faveur des lycéens de la voie professionnelle dans le cadre de la valorisation des périodes de formation en milieu professionnel conformément au décret n°2023-765 et à l'arrêté du 11 août 2023

A compter de la rentrée scolaire 2023, les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) qui sont complémentaires aux enseignements et au développement des compétences, sont indemnisées par l'Etat au moyen d'une allocation financière spécifique (cf. informations sur l'ENT du lycée, rubrique bureau des entreprises).

Votre enfant, scolarisé au lycée Montel dans une formation éligible, est concerné par cette allocation.

Si l'élève est mineur, cette allocation peut être versée sur son compte bancaire ou sur le compte bancaire d'un représentant légal selon le choix mentionné sur l' « **Autorisation du responsable légal de l'élève mineur** ».

Le versement de cette allocation ne pourra être effectué que **si toutes les pièces justificatives ont été transmises à l'établissement**, via le professeur principal. Veuillez-vous reporter à la liste des pièces à fournir selon le cas.

Le montant de l'allocation sera calculé en fonction du **nombre de jours effectivement réalisés par l'élève** dans le cadre de ses périodes de formation en milieu professionnel (PFMP).

Cette information sera mentionnée dans l'attestation de stage qui devra être fournie impérativement à l'issue de chaque PFMP.

L'attestation sera complétée et signée par le tuteur d'entreprise à l'issue de la PFMP et remis aux enseignants au retour du stage, en cours d'atelier.

Pour tout complément d'informations, adresser un mail à bde-lp-eugene-montel@ac-toulouse.fr

PJ :

- Autorisation du responsable légal de l'élève mineur
- Liste des pièces à fournir pour le versement de l'allocation


G. ESTIVAL
Provisseure